



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 21827

## Texte de la question

M. Daniel Prévost attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les lacunes en matière de prise en charge de la maladie de Parkinson. En effet, selon une étude réalisée en 2000 et 2001 par le service médical du régime général de l'union régionale des caisses d'assurance maladie de Bretagne, les demandes de prise en charge sont habituellement faites tardivement, à un moment où la maladie est déjà évoluée avec un handicap souvent important, et la prise en charge médicale, particulièrement en matière de kinésithérapie, n'est pas toujours suffisante au regard des recommandations dans ce domaine. Ainsi, il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Prévost](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21827

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2003, page 5545